

VILLE DE BOIS-COLOMBES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 10 MARS 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 10 mars 2009, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint, suite aux convocations adressées les 12 février et 4 mars 2009.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; MM. LE LAUSQUE, VINCENT, Mmes LEMÊTRE, MARIAUD, M. DANNEPOND, Mme PATROIS (à partir de 20H30), M. SNEESSENS, Mme CORTEZ, M. AURIAULT (à partir de 20H15), Mme BRENTOT, Maires Adjoints, Mme GAUZERAN, M. BOULDOIRES, Mme JOFFRE, M. LOUIS (à partir de 20H20), Mme ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, M. NAVINEL (à partir de 20H25), Mlle BAKENA (à partir de 20H30), AUSSÉDAT, Mme JOLY-CORBIN (à partir de 20H10), M. LUNEAU, Mme PAITEL, M. JACOB, Mlle CRENN (à partir de 20H15), M. FOSSET, Mme JAUFFRET, M. LIME, Mme DAHAN (à partir de 20H35), M. PEIGNEY, Mme PETIT, MM. GRIMONT (à partir de 20H20), RAGOT, Mlle GROUX, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PATROIS (jusqu'à 20H30), M. AURIAULT (jusqu'à 20H15), Maires Adjoints, M. LOUIS (jusqu'à 20H20), M. NAVINEL (jusqu'à 20H25), Mlle BAKENA (jusqu'à 20H30), Mme JOLY-CORBIN (jusqu'à 20H10), Mlle CRENN (jusqu'à 20H15), Mme DAHAN (jusqu'à 20H35), M. GRIMONT (jusqu'à 20H20), Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme PATROIS a donné procuration à Mme LEMÊTRE (jusqu'à 20H30), M. AURIAULT à M. LE LAUSQUE (jusqu'à 20H15), M. LOUIS à M. VINCENT (jusqu'à 20H20), Mme DAHAN à Mme PETIT (jusqu'à 20H35).

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

L'adoption des comptes administratifs de la Commune et du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2008 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Président de Séance.

Est seul candidat Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Monsieur LE LAUSQUE est élu Président de Séance.

23 voix pour :
 J.-P. LE LAUSQUE Y. RÉVILLON, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, H. AUSSE DAT, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 7 abstentions : J.-P. LE LAUSQUE, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

24 voix pour
 M. JACOB : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

Et 7 abstentions : P. JACOB, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 10 février 2009 qui est adopté.

26 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 6 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'en son nom personnel et au nom de tous ses Collègues, il a :

ADRESSÉ SES PLUS VIVES FÉLICITATIONS À :

- Jean-Christophe JUDAS, Adjoint technique de 1^{ère} classe au service des Espaces Verts, pour la naissance de son fils Jean-Baptiste, le 18 janvier 2009 ;

- Agnès LECERF, Adjoint technique de 2^{ème} classe, pour la naissance de son fils Lenny, le 19 janvier 2009 ;
- Aurélie COLEN-CARRE, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour la naissance de sa fille Louna, le 3 février 2009 ;
- Sandra GOURVILLE, Adjoint technique de 2^{ème} classe, pour la naissance de son fils Lawreynz, le 16 février 2009 ;
- Cyril TABURET, Adjoint technique de 1^{ère} classe, pour la naissance de sa fille Louna, le 23 février 2009;
- Camille TRONC, Directrice de la Halte-Garderie les Pitchouns, pour son mariage avec François NETTER, le 14 février 2009

ADRESSÉ SES SINCÈRES CONDOLÉANCES A LA FAMILLE DE :

- Jean ASSIE, Conseiller Municipal de 1959 à 1971 et en 1989, Maire Adjoint de 1971 à 1989, décédé le 2 mars 2009.
Monsieur le Président de séance a demandé une minute de silence en hommage à M. ASSIE.

-oOo-

L'ordre du jour est ensuite abordé.

-oOo-

CULTUREL : *Rapporteur Madame CORTEZ.*

Monsieur le Président donne la parole à Madame CORTEZ, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

DAG/2009/013 - Subvention du Département des Hauts-de-Seine pour l'organisation de la manifestation scientifique « La Science se livre ».

Délibération adoptée à l'unanimité des 32 votants.

Article 1^{er} : La perception d'une aide financière d'un montant de 302,00 euros du Département des Hauts-de-Seine pour l'organisation de la manifestation scientifique « La Science se livre » est acceptée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Département des Hauts-de-Seine, la convention « La Science se livre 2009 ».

-oOo-

RELATIONS PUBLIQUES – VIE ASSOCIATIVE : *Rapporteur Madame BRENTOT*

Monsieur le Président donne la parole à Madame BRENTOT, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

SRP/2009/014 - Exonération des droits de voirie - Brocante organisée par le Club 41 de Bois-Colombes le 17 mai 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité des 32 votants.

Article unique : L'association Club 41 de Bois-Colombes est exonérée du paiement des droits de voirie - barrage des chaussées, réservation d'emplacements de stationnement, emprise sur le domaine public - relatifs à la tenue de la brocante qu'elle organise à Bois-Colombes, le 17 mai 2009.

-oOo-

SPORTS : *Rapporteur Madame LEMÊTRE*

Monsieur le Président donne la parole à Madame LEMÊTRE, Maire Adjoint.

SPR/2009/015 - Signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Bois-Colombes-Sports.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1^{er} : La convention d'objectifs et de partenariat à conclure avec l'association Bois-Colombes-Sports est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

-oOo-

AMENAGEMENT URBAIN : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE*

Monsieur le Président présente à l'assemblée le dossier concernant le protocole d'accord transactionnel entre la Commune et les propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

URB/2009/016 - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Bois-Colombes et les propriétaires du pavillon sis 16, villa Fortunée à Bois-Colombes.

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

Article 1^{er} : Le protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Bois-Colombes et les propriétaires du pavillon sis 16, villa Fortunée à Bois-Colombes, permettant de solder définitivement le présent contentieux, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

-oOo-

SECRETARIAT GÉNÉRAL : *Rapporteur Monsieur FOSSET, Conseiller Municipal Délégué.*

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FOSSET, Conseiller Municipal Délégué.

DAG/2009/017 - **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) - Demande de subventions auprès du Département des Hauts-de-Seine.**

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Département des Hauts-de-Seine, des subventions au taux maximum pour les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Commune de Bois-Colombes.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. BAKENA, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 7 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

FINANCES : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND.*

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

FIN/2009/018 - **Approbation du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2008.**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil.

Article unique : Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2008 est approuvé.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. BAKENA, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

5 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

et 2 abstentions : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

LIBELLE		Mandats émis	Rattachement/ reste à réaliser	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS- TENTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 10 à 15)							
DEPENSES (pages 10 à 12)		36 102 017,06	1 317 222,77	37 419 239,83			
011	Charges à caractère général	8 937 921,91	773 830,37	9 711 752,28	27	5	2
012	Charges de personnel et frais ass.	20 766 815,52	11 761,42	20 778 576,94	27	5	2
014	Atténuation de produits			0,00			
65	Autres charges de gestion courante	2 517 794,70	410 417,61	2 928 212,31	27	5	2
66	Charges financières	1 099 243,62	119 801,49	1 219 045,11	27	5	2
67	Charges exceptionnelles	49 790,35	1 411,88	51 202,23	27	5	2
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 712 727,11		2 712 727,11	27	5	2
67	Charges exceptionnelles	1 407 129,92					
68	Dot. aux amort. et provisions	1 305 597,19					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement	17 723,85		17 723,85	27	5	2
67	Charges exceptionnelles	17 723,85					
RECETTES (pages 14 et 15)		35 867 513,55	2 620 238,29	38 487 751,84			
013	Atténuations de charges	22 736,29	12 317,13	35 053,42	27	5	2
70	Produits des services	3 734 030,55	410 197,16	4 144 227,71	27	5	2
73	Impôts et taxes	21 682 445,29	76 683,89	21 759 129,18	27	5	2
74	Dotations, participations	8 059 507,82	2 101 680,22	10 161 188,04	27	5	2
75	Autres produits de gestion courante	825 348,69	14 109,25	839 457,94	27	5	2
76	Produits financiers	4 837,90		4 837,90	27	5	2
77	Produits exceptionnels	856 259,63	5 250,64	861 510,27	27	5	2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	630 624,92		630 624,92	27	5	2
77	Produits exceptionnels	630 624,92			27	5	2
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement	51 722,46		51 722,46	27	5	2
77	Produits exceptionnels	51 722,46			27	5	2

SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 16 à 19)							
DEPENSES (pages 16 et 17)		16 080 516,98	1 828 585,16	17 909 102,14			
Hors opérations d'équipement (page 16)		-	-	-			
13	Subvention d'investissement	40 246,54		40 246,54	27	5	2
16	Remboursement d'emprunts	4 181 148,06		4 181 148,06	27	5	2
20	Immobilisations incorporelles	161 869,40	30 385,79	192 255,19	27	5	2
204	Subventions d'équipements versées	185 666,71	62 033,92	247 700,63	27	5	2
21	Immobilisations corporelles	1 960 598,10	275 700,35	2 236 298,45	27	5	2
23	Immobilisations en cours	259 359,58	61 668,44	321 028,02	27	5	2
Opérations d'équipement (page 16 et 17)		-	-	-			
0017	Zac des Bruyères	1 013 619,72	310 959,43	1 324 579,15	27	5	2
0018	Salle Jean Renoir	150 336,37	145 201,90	295 538,27	27	5	2
0021	Ilot Smirlian	438 472,20	7 500,00	445 972,20	27	5	2
0022	Restauration Municipale	444 764,29	204 036,58	648 800,87	27	5	2
0027	Ilot Mermoz	89 031,93	55 300,00	144 331,93	27	5	2
0028	Ilot Pompidou	1 394 778,66	83 487,34	1 478 266,00	27	5	2
0029	Centre Technique Municipal	3 101 217,00		3 101 217,00	28	5	2
0033	Mise en sécurité des bâtiments	154 113,40	4 197,24	158 310,64	27	5	2
0038	Ilot Le Mignon	1 914 916,64	288 114,17	2 203 030,81	27	5	2
0040	Voirie - Quartier nord		300 000,00	300 000,00	27	5	2
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	630 624,92		630 624,92	27	5	2
192	<i>Plus ou moins-values de cession</i>	630 624,92			27	5	2
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	27	5	2
RECETTES (pages 18 et 19)		14 481 062,86	4 984 233,73	19 465 296,59			
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 283 399,15		1 283 399,15	27	5	2
1068	Affectation n-1	1 045 353,93		1 045 353,93	27	5	2
13	Subvention d'équipement	2 703 636,96	1 734 233,73	4 437 870,69	27	5	2
16	Emprunts et dettes assimilées	6 651 852,88	3 250 000,00	9 901 852,88	27	5	2
21	Immobilisations corporelles			0,00	27	5	2
23	Immobilisations en cours	1 727,01		1 727,01	27	5	2
27	Autres immobilisations financières	82 365,82		82 365,82	27	5	2
021	Virement de la section de fonctionnement						
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	2 712 727,11		2 712 727,11	27	5	2
192	<i>Plus ou moins-values de cession</i>	1 923,73			27	5	2
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	1 405 206,19			27	5	2
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	1 305 597,19			27	5	2
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	27	5	2

FIN/2009/019 - Avis sur le compte de gestion de Monsieur le receveur percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2008.

Avis favorable à l'unanimité des 35 votants.

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte de gestion de la Commune établi par Monsieur le receveur percepteur pour les opérations financières de l'exercice 2008.

-oOo-

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil

FIN/2009/020 - Approbation du compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2008.

Article unique : Le compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2008 est approuvé.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. BAKENA, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

5 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

et 2 abstentions : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

LIBELLE		Mandats émis	Rattachement / reste à réaliser	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS-TENTION
SECTION D'EXPLOITATION (pages 10 à 13)							
DEPENSES (pages 10 et 11)		60 941,54	38 499,38	99 440,92			
011	Charges à caractère général	46 836,68	38 499,38	85 336,06	27	5	2
012	Charges de personnel et frais ass.						
65	Autres charges de gestion courante						
014	Atténuation de produits						
66	Charges financières	30,02		30,02	27	5	2
67	Charges exceptionnelles			0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 074,84		14 074,84	27	5	2
6811	Dot.aux amort.et provisions	14 074,84		14 074,84	27	5	2
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
RECETTES (pages 12 et 13)		166 773,51	0,00	166 773,51			
70	Ventes de produits fabriqués, prest. de services, marchandises	164 808,92		164 808,92	27	5	2
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, participations						

75	Autres produits de gestion courante						
013	Atténuations de charges						
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	591,91		591,91	27	5	2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 372,68		1 372,68	27	5	2
777	Subv. d'investissement transférées au compte de résultat	1 372,68		1 372,68	27	5	2
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 14 à 17)							
DEPENSES (pages 14 et 15)		495 237,18	74 080,12	569 317,30			
16	Emprunts et dettes assimilées	5 605,82		5 605,82	27	5	2
20	Immobilisations incorporelles						
204	Subventions d'équipements versées						
21	Immobilisations corporelles						
23	Immobilisations en cours	488 258,68	74 080,12	562 338,80	27	5	2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 372,68		1 372,68	27	5	2
139111	Subv. d'investissement transférées au compte de résultat	1 372,68		1 372,68	27	5	2
RECETTES (pages 16 et 17)		195 381,92	0,00	195 381,92			
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 179,88		7 179,88	27	5	2
1068	Affectation n-1	89 785,20		89 785,20	27	5	2
13	Subvention d'équipement	84 342,00		84 342,00	27	5	2
16	Emprunts et dettes assimilées						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 074,84		14 074,84	27	5	2
281532	Amortissement Réseau d'assainissement	14 074,84		14 074,84	27	5	2
21	Immobilisations corporelles						
021	Virement de la section de fonctionnement						

-oOo-

FIN/2009/021 - Avis sur le compte financier de Monsieur le receveur percepteur pour le service annexe de l'assainissement 2008.

Avis favorable à l'unanimité des 35 votants.

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte financier du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2008, tel qu'établi par Monsieur le receveur percepteur.

-oOo-

RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Monsieur AURIAULT.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

DRH/2009/022 - Maintien du taux de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés – Année 2008.

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

Article unique : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le maintien du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2008, fixé à 216,50 euros par mois, soit 2.598,00 euros par an.

-oOo-

NOTES D'INFORMATION : *Rapporteur Monsieur Le Président de séance..*

Monsieur Le Président indique à ses Collègues que, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

I Marchés publics

1. attribué à la société TIMETOBUY un marché à procédure adaptée pour assurer la transformation du journal de Bois-Colombes en journal interactif sur le site internet de la Ville. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pour un montant de 1.291,68 euros T.T.C. ;
2. signé avec la société LUMIPLAN VILLE un avenant de transfert du marché de location-maintenance des journaux électroniques d'information conclu initialement avec la société LUMIPLAN ;
3. attribué à la société FUTUROSCOPE DESTINATION un marché à procédure allégée pour l'organisation d'un séjour au futuroscope du 14 au 16 avril 2009 pour 20 jeunes de 11 à 17 ans et 2 animateurs. Le montant du marché s'élève à 2.089,94 euros T.T.C. ;
4. attribué à l'ANCPE un marché à procédure allégée relatif à l'organisation d'un stage de cartonnage et d'encadrement les 7 et 8 février 2009. Le montant du marché s'élève à 469,28 euros T.T.C. ;
5. attribué à l'ANCPE un marché à procédure allégée relatif à l'organisation d'un stage de cartonnage et d'encadrement du 23 au 27 février 2009. Le montant du marché s'élève à 938,56 euros T.T.C. ;
6. attribué à l'association VIN COMPRIS un marché à procédure allégée relatif à l'organisation de stages de dégustation de vin entre le 22 octobre 2008 et le 10 juin 2009. Le montant du marché s'élèvera à 52,50 euros T.T.C. par participant ;
7. attribué à l'association CAP 77 un marché à procédure allégée relatif à l'organisation d'un stage de magie du 16 au 20 février 2009. Le montant du marché s'élève à 699,00 euros T.T.C. ;
8. signé avec LA POSTE un contrat de distribution d'un courrier relatif à la sortie des seniors. Le contrat est conclu pour 1950 enveloppes maximum au total et 750,53 euros T.T.C. maximum ;

9. signé avec LA POSTE deux contrats de distribution d'un courrier relatif au « Journal de Bois-Colombes ». Les contrats sont conclus pour 440 enveloppes maximum chacun et 413,94 euros T.T.C. maximum chacun;
10. attribué à la société NESTLE WATERS DIRECT FRANCE un marché relatif à la mise à disposition de deux fontaines d'eau de source, à leur approvisionnement et à leur maintenance. Le marché est conclu du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Le montant mensuel de la location d'une fontaine s'établit à 9,50 euros H.T., la fourniture d'une bonbonne de 18,6 litres d'eau à 6,65 euros H.T., de 100 gobelets à 2,39 euros H.T. ;
11. attribué à la société DAS, par l'intermédiaire du cabinet COLDEFY, un marché à procédure adaptée pour garantir la protection juridique générale de la Commune. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 3 mars 2009 et pour un montant de 12.270,00 euros T.T.C. ;
12. signé avec la SMACL un avenant au marché relatif à la police d'assurances « flotte automobile » pour la régularisation du nombre des véhicules assurés, le montant de l'avenant est de 838,25 euros T.T.C. en faveur de la Commune ;
13. confié une mission de conseil juridique à Maître HASDAY dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement de la Z.A.C. Pompidou Le Mignon. Le montant du marché est arrêté à la somme de 2.929,51 euros T.T.C. ;

II Assurances

14. réglé au groupement COLDEFY-AGF, 24.575,92 euros T.T.C au titre de la police d'assurances « Incendie – Divers dommages aux biens » pour la période 1^{er} janvier 2009 – 31 décembre 2009 ;
15. réglé au garage CARROSSERIE GUILLEMOT une somme de 400,00 euros correspondant à la franchise à la charge de la Commune dans le cadre d'un sinistre automobile survenu le 8 janvier 2009 ;
16. réglé au garage CARROSSERIE GUILLEMOT une somme de 400,00 euros correspondant à la franchise à la charge de la Commune dans le cadre d'un sinistre automobile survenu le 15 janvier 2009 ;
17. réglé au garage EVOLUTION SCOOTER une somme de 75,00 euros correspondant à la franchise à la charge de la Commune dans le cadre d'un sinistre survenu le 30 septembre 2008 ;
18. accepté la proposition de remboursement de 2.242,22 euros émise par la SMACL suite à la dégradation par un véhicule d'un candélabre à l'angle de la rue Raoul Nordling et de l'avenue de l'Europe ;
19. accepté la proposition de remboursement de 1.911,21 euros émise par la compagnie COVEA FLEET suite à la dégradation de l'enseigne du marché du centre par un véhicule de la société DERICHEBOURG POLYURBAINE ;

III Tarifs et-ou louages de choses

20. fixé à 3,50 euros, dans le cadre de la manifestation « Le Printemps du cinéma », le tarif d'une séance de cinéma du 22 au 24 mars 2009 et du 25 au 31 mars 2009 pour les spectateurs munis d'une contremarque BNP Paribas;
21. confié gratuitement à la PAROISSE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS la salle Jean-Renoir pour la tenue du spectacle « les petits princes de lumière » le 29 mars 2009 ;
22. confié gratuitement à L'INSTITUT POUR LA PROMOTION DES ARTS la salle Jean-Renoir pour les répétitions et les représentations de trois spectacles les 8 février, 8 mars, 31 mars et du 2 au 4 avril 2009 ;
23. confié gratuitement au CENTRE 72 la salle Jean-Renoir pour la projection de quatre films dans le cadre de la 24^{ème} édition du festival chrétien du cinéma les 24 et 25 janvier 2009 ;
24. rectifié le montant du stage d'œnologie pour trois trimestres (9 séances) en le portant à 450 euros ;
25. confié gratuitement à la BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS, jusqu'au 5 juillet 2009, le gymnase « La Sauvegarde » les mercredis de 8h00 à 9h15 ;
26. conclu avec l'association BOIS-COLOMBES SPORTS une convention de mise à disposition à titre gratuit, jusqu'au 30 juin 2009, du préau de l'école élémentaire Jules-Ferry et de la salle de judo de l'école élémentaire Saint-Exupéry pour l'activité tennis de table ;
27. décidé de poursuivre en lieu et place de l'E.P.F. 92 et à compter du 1^{er} janvier 2009 un contrat de location en faveur de la S.A.R.L. SYLVIA D relatif au local commercial à usage de salon de coiffure sis 359, avenue d'Argenteuil, pour un montant trimestriel de 1.254,50 euros charges provisionnelles comprises ;

IV Avocats - Actions en Justice

28. décidé de défendre la Commune devant le Tribunal Administratif dans le cadre d'une action intentée par un ancien agent communal concernant le non renouvellement de son contrat. La défense des intérêts de la Commune est confiée à Maître GODIVEAU, ses honoraires sont fixés à 1.326,78 euros T.T.C. hors frais divers et production de mémoires supplétifs ;
29. fixé à 943,42 euros T.T.C. la rémunération de Maître EVEILLARD, pour la partie « audience » de l'affaire opposant la Commune et la société RUPHIL devant le Tribunal de Grande Instance ;

V Concessions dans le cimetière communal

30. accordé deux concessions d'une durée de trente ans et deux concessions d'une durée de dix ans au sein du cimetière communal.

QUESTIONS DIVERSES :

Au titre des questions diverses, ont été abordés :

- le projet de création d'un collège d'enseignement privé dans le département initié par des parents d'élèves ;
- la question de l'utilisation de papiers recyclés par les services municipaux ;
- l'avancée de la procédure de consultation pour la désignation de l'aménageur de la Z.A.C. Pompidou-Le Mignon.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 22H00.

Le MAIRE,
Vice-Président du Conseil Général
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON